

6.3. - Analyse de la contribution de Marre

6.3.1. - Kanouen Lezobré

Transcription : volume 2, page 397.

Nous avons recensé quarante-neuf occurrences de ce chant, correspondant à vingt et une versions différentes, mais cinq d'entre elles, les versions [6, 7, 8, 18 et 20] de la liste donnée en fin d'étude, ne sont que des fragments. Les deux versions transmises en réponse à l'enquête sur les poésies populaires de la France, celle de Marre, datée de 1853, et celle de Nédelec, datée du 27 février 1854, se retrouvent dans les papiers du Cleuziou. Une interprétation du chant de Lézobré par Marc'harit Fulup a été enregistrée sur rouleau de cire par Vallée en 1900. La version la plus récente dont nous avons eu connaissance est celle recueillie par Jules Gros auprès de sa grand-mère Michela an Allan en septembre 1911 ²⁹⁸. Il semble que ce chant ne soit plus interprété de nos jours.

Feuilles volantes

Le catalogue Ollivier mentionne deux feuilles volantes relatives au chant de «Lezobré». La référence 132, «Buez Lez Breiz», dont les 19 couplets de 4 vers semblent pris au Barzaz-Breiz porte à la fin le nom de Jean-Marie Piriou. Comme elle a été éditée chez Gadreau à Brest, imprimerie ayant fonctionné de 1868 à 1895, il est douteux qu'elle ait pu influencer les versions de notre étude. La référence 861 «Lez-Breiz», imprimé chez Le Goffic à Lannion pose davantage de questions. Le texte est celui que publie Luzel dans «Gwerziou Breiz-Izel», tome I, p. 290-294 [version 10] en le présentant ainsi :

Cette version a été recueillie non loin de la montagne de Bré, par le vénérable recteur de Saint-Laurent, M. Quémar, [...] il l'a fait imprimer à Lannion, chez Le Goffic, mais l'édition n'a pas été mise dans le commerce.

Cet imprimé a cependant du être accessible puisqu'il est également signalé par le colonel Bourgeois (1824-1904) :

Une version imprimée de «Lézobré» sous le titre de Lez-Breiz a été publiée récemment par Le Goffic à Lannion. Elle comporte également des strophes de 2 vers de 9 syllabes dont le dernier est bissé. Elle n'est point de composition populaire et on l'a attribué à M. l'abbé Quémar, recteur de Saint Laurent du Méné Bré dit Laouennanic Breiz. ²⁹⁹

Il est impossible de connaître la diffusion réelle de ce texte imprimé. Nous en connaissons trois exemplaires de provenances différentes : deux photocopies à Dastum et l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale qui porte le cachet du dépôt légal de l'année 1855.

Version [1] - Marre

Cette version ayant été recueillie dans les environs de Plouha, en Goélo, à la limite de la frontière linguistique, il a donc semblé intéressant de relever quelques particularités de la langue utilisée par l'informateur de Marre : les pluriels sont en o, la marque de la troisième personne du futur en o ou en ou, et les mutations d/z ne sont pas faites. Le lexique est plutôt francisé avec des mots comme combatin, miracl, preservet, em andret, ornament,

²⁹⁸ Gros, *Planedenn*, p. 17 et 23.

²⁹⁹ Bourgeois, *Kanaouennou pobl*, p. 91.

promptamant, mantion, langach, kad soign, assinet, armet etc ... ; mais par contre les compléments d'objet sont formés à l'aide du pronom possessif, sans recourir à l'usage de la particule «a». La traduction semble d'une autre main que le texte breton.

Version [2] - Nédélec

La version [2] - Nédélec, conservée dans des archives privées, a été recueillie auprès de Marie Daniel, couturière, et est datée du 27 février 1854. Elle n'est pas signée, mais la présentation est identique à celle du chant intitulé «Anna 'r Gardien» qui est signé par Nicolas Le Bras, le père d'Anatole. La traduction française accompagne le texte breton en vis-à-vis.

Cette version est très similaire mais n'est pas complètement identique à celle que Luzel a publiée dans le premier tome des «Gwerziou Breiz-Izel» aux pages 286-291 [2 b] et qui a été également recueillie auprès de Marie Daniel. On remarque des différences lexicales constantes (telles par exemple : Le Bras / Luzel - d'éhoc'h / dac'h - sulaouret / alaouret) et d'autres qui peuvent apparaître plutôt comme des corrections apportées à la langue (telles par exemple celles des mutations Le Bras / Luzel - hé fenn / he benn - hé c'hein / he gein - foar Gintin / foar Kintin). Dans les vers suivants les différences entre les deux versions sont en italique :

	[2 a] - Le Bras	[2 b] - Luzel
vers 9	Dibez-té d'in ma inkané Ma <i>zéan</i> da ôber eur balé	Dibres-te d'in-me ma inkane Ma <i>ez inn</i> da ober eur bale
vers 15	Enn aour mélen vezo houarnet <i>Mé ia</i> da Zantes Anna Wened	En aour melenn vezo houarnet <i>Wit mont</i> da Zantes-Anna Vened
vers 38	A <i>vezo</i> seiz kloc'h arc'hant <i>énn pép penn</i>	A <i>vo</i> seiz kloc'h arc'hant <i>ouz he benn</i>
vers 45	A rai teir zrô énn drô d'ho ti <i>deut</i> da skoulma d'ar marchipi	A raïo ter zro en dro d'ho ti <i>Ha dont</i> da skoulmo d'ar marchepi
vers 78	Na n'on két azen dré natur Ma <i>zad a lavaré ann dud a oa fur</i>	Me na on ket azenn dre natur, Ma <i>zad a lareur oa un den fur.</i>
vers 95	Rag ma bugalé vé dizénoret <i>P'ô lavaret vezo ouzit m'ô</i> kombatet Pa meuz ar gombat kollet	Rag ma bugale ve disenoret <i>'Klewet vo ganid 'm bo</i> kombatet Na p'am euz-me ar gombat kollet

D'autres variations sont plus insignifiantes, telles celles des exemples suivants qui relèvent plutôt d'une rectification de la prosodie :

	[2 a] - Le Bras	[2 b] - Luzel
vers 1	Etre Koat-ar-Skével ha Lézôbré	'tre Koat-ar-Skevel ha Lezobre
vers 6	Ha d'hô zud ér gaer kélou mad	Ha d'ho zud er ger kezelou ³⁰⁰ mad
vers 8	D'hé bachik bihan eunn deiz a oé	D'he baj-bihan, un dez a oe
vers 24	Dré hô kras, Santez Anna viniget	Dre ho kras, santes Anna Vened
vers 25	Gréait d'in gounit ann naontékvét etc. ...	Grit d'in c'hoaz gonit ann naontekvet

Nous remarquons qu'aucune trace de cette version recueillie auprès de Marie Daniel ne figure dans les manuscrits de Luzel conservés dans les bibliothèques municipales de Rennes ou de Quimper.

³⁰⁰ Ce mot est à rapprocher du «caizelou mat» de la version de Penguern [18].

Chant historique

Ce chant de «Lezobré» a été rangé par le Comité dans la classe I-2, celle des «Poésies religieuses, légendes, vie de saints, miracles», sans doute à cause du miracle de l'eau bénite et de l'invocation de la protection de Sainte Anne. Présents dans pratiquement toutes les versions, ces épisodes donnent au chant un caractère surnaturel encore accentué par le combat contre le maure lui aussi protégé par des pouvoirs magiques.

C'est son côté historique qui a particulièrement retenu l'attention des historiens XIX^e siècle, tels Pol de Courcy, qui lui donnèrent valeur de preuve :

Les dames hospitalières de Saint-Augustin sont établies, depuis 1650, près de la chapelle Sainte-Anne, chapelle qui, suivant la tradition, doit son origine à la piété d'un seigneur des Aubrays, de la maison de Lannion, protégé par sainte Anne dans un combat contre un magicien maure. Cette tradition s'appuie sur une ballade bretonne très répandue dans le pays de Goëlle et insérée dans le recueil des chants populaires publiés par M. de la Villemarqué. ³⁰¹

La Villemarqué considérait que le héros de la ballade était *Morvan, vicomte de Léon, si célèbre dans l'histoire du neuvième siècle, comme un des soutiens de l'indépendance bretonne* et que les traditions populaires surnommement *Lez-Breiz*, ou encore *quelquefois Lezou-Breiz, lezou étant le pluriel inusité de Lez* ³⁰². L'autre gentilhomme était dénommé «Lorgnez». Mais cette identité est contestée rapidement par Pol de Courcy

Il semble toutefois que le savant éditeur ait attribué à cette ballade une date beaucoup trop ancienne, en traduisant les Aubrays par Les-Breis (hanche, et au figuré soutien de la Bretagne). Les Aubrays est le nom d'une seigneurie du pays de Retz, apportée en mariage, en 1455, à Rolland de Lannion par Guyonne de Grézy, dame des Aubrays. La ballade ne peut pas par conséquent être antérieure à cette époque, et nous la croyons même bien plus moderne.[...] Le poète populaire ajoute que le seigneur des Aubrays fut plus tard décapité par les Français et recapité par un ermite. La tradition du pays de Goëlle, en conservant de génération en génération le souvenir de sa force et de sa bravoure extraordinaires, dit seulement qu'on lui scia la tête ; et l'on montre en Plouha, un crâne d'une solidité remarquable, dont la partie supérieure porte des traces évidentes de l'opération. Or le testament de Jean de Lannion, châtelain des Aubrays et seigneur de Lizandré en Plouha, daté du 21 janvier 1651 et publié par M. de Keranflec'h (Revue de Bretagne, septembre 1857, p. 291) ordonne que son corps soit mis dans le caveau qui est sous la grande tombe élevée au milieu du chœur, en l'église de Kermaria. L'identité du héros des chants Trégorois et Cornouaillais ne peut donc guère faire l'objet d'un doute ; la partie historique de ses exploits est moins facile à démêler de la partie légendaire. Nous pensons d'ailleurs que le curieux poème inséré dans le Barzaz-Breiz est, comme beaucoup de pièces de ce genre, une œuvre de rapsodes, dont des fragments appartiennent à des époques et à des héros différents. ³⁰³

Dans l'édition de 1839 de l'ouvrage de La Villemarqué ne figurait qu'un seul épisode intitulé «Marc'heg ar roue - Le chevalier du roi». Le chant est complété dans l'édition de 1845 par l'addition de cinq autres parties. Il suit alors le plan suivant : I) Ar c'himiad - Le départ, II) Ann distro - Le Retour, III) Marc'heg ar roue - Le chevalier du roi, IV) Morian ar roue - Le Maure du roi, V) Ar roue - Le roi, VI) Al lean - L'ermite. Dans l'édition de 1867, les notes et éclaircissements sont remaniés et les parties IV et V sont regroupées en une seule.

³⁰¹ Courcy (Pol De), *De Rennes à Brest*, p. 201.

³⁰² La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, 1867, p. 79.

³⁰³ Courcy (Pol De), *De Rennes à Brest*, pp. 202-203.

L'authenticité de ce chant paraît suspecte à Luzel qui va jusqu'à affirmer que La Villemarqué a lui-même composé plus des deux tiers de cette longue ballade³⁰⁴. Il adhère à l'avis de Pol de Courcy quant à l'identité du héros³⁰⁵, et prend le sujet à cœur puisqu'il publie deux nouvelles versions en appendice du second tome des «Gwerziou Breiz-Izel» alors que le premier en comprenait déjà trois, présentant assez peu de variantes entre elles.

*J'ai cru utile de reproduire littéralement ces deux versions, non recueillies par moi, mais qui concordent parfaitement avec celle du même gwerz que j'ai données dans le premier volume des «Gwerziou», pages 287, 91 et 97, afin que l'on puisse faire plus facilement la part de ce qui appartient à la tradition populaire dans le beau poème de Lez-Breiz, du «Barzaz-Breiz», et celle qui appartient à l'auteur de ce recueil célèbre.*³⁰⁶

Il accompagne ces nouvelles versions d'une note extraite d'une lettre de Pol De Courcy à Anatole de Barthélémy, datée du 10 février 1866 :

*Le héros de cette ballade ne peut-être que Jean de Lannion, chatelain des Aubrays, en Machecoul, seigneur de Lizandré, en Plouha, et de la Noë-Verte (en breton Goas-Glaz), en Lanloup, arrondissement de Saint-Brieuc, du chef de sa mère, Julienne Pinart, dame de Lizandré et de la Noë-Verte. Coatarsant, (que les chanteurs ont altéré en Coat-ar-Skinn), nom de son premier adversaire, est aussi celui d'un manoir en Lanmodez, paroisse voisine de Plouha et de Lanloup. Ce manoir appartenait alors à Claude Le Saint, sieur de Coatarsant et petit fils de Catherine Pinart.*³⁰⁷

Ce chant contribua à alimenter la «querelle du Barzaz-Breiz», c'est pourquoi il a donné lieu à un nombre important d'études. Bourgeois fait remarquer que la chapelle de Sainte-Anne d'Auray ne fut ouverte au culte du public qu'en 1628, la statue ayant été découverte par Nicolazic en 1623. Le Guennec et Gourvil s'accordent sur le fondement historique de la ballade mais avec des réserves :

*Sur les fragments épiques du poème de Lez-Breiz, il serait presque cruel d'insister. Leur seule partie authentique relate les deux duels heureux soutenus au temps de Louis XIII par un gentilhomme breton, d'abord contre l'un de ses compatriotes, puis contre le Maure ou nègre favori du roi. Ce gentilhomme était Jean de Lannion, seigneur de Les Aubrays au pays de Rais, qu'on rencontre en 1640 capitaine de l'arrière-ban de l'évêché de Tréguier, gouverneur de Lannion et lieutenant de la maréchaussée de Bretagne. Ses campagnes contre les brigands l'avaient rendu populaire parmi les paysans qui admiraient sa vaillance jointe à une force physique extraordinaire et à une dévotion peu commune, et qui se plaisaient à chanter ses exploits.*³⁰⁸

Son existence est attestée : il s'agit avec lui d'un certain Jean de Lannion dont la famille était fixée à Plouha et à Lanloup (Côtes-du-Nord) et dont j'ai relevé le nom en tant que parrain, dans un registre paroissial de Plouha à la date de 1599. Il était le troisième fils de noble et puissant Claude, seigneur du Cruguil, des Aubrays, de la Noëveverte, de Lizandré, de Kermaria, et de noble et puissante Renée de Quélen, «fille du Vieuxchastel», mariés en 1582.[...] on sait encore qu'ayant servi aux armées de Louis XIII, il fut nommé en 1634 lieutenant de la Maréchaussée de Bretagne ; qu'il eut, à ce titre, à purger le pays de Lannion d'une bande organisée de malfaiteurs, ce qui lui valut de la communauté de cette ville une gratification de 200

³⁰⁴ Luzel, *De l'authenticité des chants du Barzaz-Breiz*, p. 39 et Lettre de Luzel à Renan du 4 octobre 1867, *Annales de Bretagne*, 1932-1933, tome 40, p. 707.

³⁰⁵ Luzel, *Gwerziou Breiz-Izel*, tome I, p. 306.

³⁰⁶ Luzel, *Gwerziou Breiz-Izel*, tome II, p. 581.

³⁰⁷ Luzel, *Gwerziou Breiz-Izel*, tome II, p. 571.

³⁰⁸ Le Guennec, *En Breiz-Izel Autrefois*, «Le Barzaz-Breiz devant la critique objective», p. 35.

livres, et, de la part du roi une nomination comme capitaine du ban et de l'arrière-ban pour l'évêché de Tréguier. ³⁰⁹

Cet emploi de justicier du dénommé Lezobré peut expliquer le fait que dans certaines versions de chants tels «marquis de Tredre» et de «Nozvez Kermorvan» ³¹⁰, des jeunes filles attaquées se mettent sous sa protection.

Répartition géographique des versions

La version que transmet Marre au Comité en 1853 a été collectée à Plouha, c'est-à-dire non loin du lieu de résidence et de sépulture de Jean de Lannion. Parmi les autres lieux de collectage mentionnés nous trouvons Lanloup, commune voisine de Plouha, mais aussi un peu plus loin Pontrieux, Tréguier, Rospez, Saint-Laurent, Pluzunet, Plouaret, Duault. Les versions de La Villemarqué proviennent de Loqueffret et Tregourez, le chant semble donc avoir eu une large dispersion géographique. Il faut cependant tenir compte du fait que la mère de Jean de Lannion, Renée de Quélen, était baronne du Vieux-Chastel en Plonevez-Porzay et dame du Plessis ³¹¹, ce qui peut expliquer la persistance de sa mémoire en Cornouaille. Le Guennec ajoute à propos du château du Rusquec en Locqueffret :

Comme on comprend que Jean de Lannion des Aubrayes, le Lezobré des légendes trégorroises, ait précisément choisi la forêt du Rusquec, dont sa nièce était la châtelaine, pour y consacrer à la méditation et à la prière les loisirs d'une vieille désabusée. Il y passa plusieurs années en compagnie d'un ermite, faisant pénitence, soignant les malades, s'imposant de dures privations ³¹². [...] *Le protégé de Sainte Anne l'épique vainqueur de Coataroant et du maure du roi, le dernier des chevaliers bretons n'était plus de ce monde. On l'enterra bien loin de là, à Kermaria-an-Isquit, en Goëlo, où son crâne trépané se conserve encore dans une caisse de bois.* ³¹³

Noms des personnages

Si nous examinons le nom des personnages dans les différentes versions que nous avons pu répertorier c'est celui de «Lezobré» qui semble être le plus fréquent.

Pour Marre [1] et Nédélec [2], l'un des héros est «Lezobré» et l'autre respectivement «Koat ar Skin et Koat ar Skevel». Milin (version [15]) est hésitant puisque, dans le même texte de seulement 28 vers, il entend successivement «Lezombre, Lezoubre, Lezoumbriz, Lezou Breiz» pour l'un des protagonistes et «Koat au fin, Koadifin, Koadauzin» pour l'autre. Luzel hésite également sur les noms. C'est «Coat ar Squin et Lezobré» dans le texte du manuscrit daté de 1850 [12] mais, à côté du titre Lézobré, il s'interroge sur ce nom en portant entre parenthèses ceux de «Mesobré et Desaubrays». Nous remarquons la même interrogation «Desaubrais, Losanbrais (y ?) [sic]» dans le titre, d'un des deux manuscrits Du Cleuziou [2] ³¹⁴. Dans les publications du tome I de «Gwerziou Breiz-Izel», les chants sont tous intitulés «Lezobré» mais le nom de l'adversaire varie «Koat-ar-Skevel, Koad-ar-Ster, Koat-ar-Skin». Dans les chants du tome II de «Gwerziou Breiz-Izel» (dus à Anatole de Barthélémy) les titres sont «Ar geant Lizandré», «aotro ar Voas-C'hlaz, en Lanloup» et son adversaire s'appelle «Coat-ar-Skin ou

³⁰⁹ Gourvil, *Hersart de La Villemarqué et le Barzaz-Breiz*, p. 424.

³¹⁰ Cf ; par exemple les versions des manuscrits de Luzel.

³¹¹ Mazé, *Trégastel - Le passé retrouvé*, p. 165.

³¹² Cette fin de vie évoque celle du marquis de Guerrand, autre héros des légendes trégorroises (cf. «Maro ann aotrou markiz Gwerrand» dans la contribution de Milin, chapitre 7.3.12).

³¹³ Le Guennec, *Nos vieux manoirs à légendes*, p. 77.

³¹⁴ Le texte de ce manuscrit est semblable à la version de Nédélec, elle même peu différente de la version des Gwerziou I, p. 286.

Coatarsant». Comme Bourgeois et Jules Gros, les versions de Penguern [16, 17, 18] nomment toujours les gentilshommes «Lesobré» et «Coat ar Skine» (avec de multiples variantes orthographiques pour ce dernier nom : quat ar scine, coat ar quin).

Les appellations ont du commencer à se stabiliser quand le chant devenant mieux connu le collecteur a pu reconnaître, en toute honnêteté, un nom qui ne lui semblait pas clair à l'oreille auparavant, lorsqu'il n'évoquait rien pour lui.

Episodes particuliers

Les versions de Penguern et de Jules Gros commencent par donner la cause du combat qui oppose les deux gentilshommes :

[16, 17, 18] - Penguern	[9] - Jules Gros	Traduction ³¹⁵
Entre Coat ar Skine a Lesobré	Entre Coat ar Skin a Lezobre	Entre Coat ar skin et Lezobre
Ee so assinet eun arme	A zo bet assinet eun arme	On a levé une armée
Divar ben eun alleet (ou allec) guen	Abalamour d'eun alead we	A cause d'une allée d'arbre
Na ne voa da ini deus ane	Hag en ne oa da hini ane.	Qui n'était à aucun d'entre eux

Cette introduction, similaire dans ces quatre versions, est en contradiction avec le caractère dramatique du chant en présentant comme futile le prétexte de la querelle. Elle évoque les prologues utilisés par certains conteurs qui commencent sur un grand pied pour se terminer en dérision.

En ce qui concerne l'expression, on peut également remarquer la curieuse insulte au langage relâché qui, dans la plupart des versions ³¹⁶, fait suite à la mention d'une lettre par laquelle le roi ordonne à Coat ar Skin de tuer Lezobre.

[2] - Nédélec

Ma feuz lizeriou digant a Roué,
Rô hé d'in ma lennin 'n'ézhé
Dizterra soudard so ém banden
N'hô rofé két d'eur seurt azen
Mar gon mé azen a dra sur
Na n'on két azen dré natur
Ma zad a lavaré ann dud a oa fur
Ha ma na feus két anavezet ma zad
Mé rai did é anavezé hé vap

Traduction Le Braz

Si tu as des lettres d'avec le roi,
Donne-les-moi que je les lise.
Le moindre soldat qui est dans ma bande
Ne les donnerait pas à un tel âne
Si je suis âne, de chose sûre,
Je ne suis pas âne de nature (bis)
Mon père, disait le monde, était sage
Et si tu n'as pas connu mon père,
Je te ferai connaître son fils

³¹⁵ Traduction Laurence Berthou-Bécam.

³¹⁶ La version de Milin, les 4 versions de Penguern, celle de Bourgeois, celle de Gros, la feuille volante de Le Goffic, toutes les versions de Luzel et celle de Nédélec, c'est-à-dire les versions numérotées 2, 4, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 dans la liste de versions donnée à la suite de l'étude de ce chant. Cette insulte ne figure pas dans la version de Marre.

[17] - Penguern

Mar teus te bet urs dam lazan
 Diskoel an ean din breman
 Disteran linen zo em godel
 Na rofen quet deun azen da len
 Mar gon me azen a dra sur
 Ne c'hon quet azen a natur
 Ma zad a leret a woa den fur
 Ma na teus quet anveet ma zad
 me raï did annaveet e vap

[9] - Jules Gros

Mar a teus bet urs digant ar roue
 Diskouell da bouvoario d'in-me
 An disteran feuilhen zo en em godel
 Rofen ket da lenn d'ar sort ezen !
 Na mar gon me azen a dra zur
 Me ne n'on ket azen dre natur
 Rak ma zad oa kontet eun den fur
 Ma zad a oa mestr war seiz arme
 Hag e vab Lezobre vo ië.

Traduction ³¹⁷

Si tu as reçu l'ordre de me tuer
 Montre le moi maintenant
 La moindre ligne qui est dans ma poche
 Je ne la donnerais pas à lire à un âne
 Si je suis sûrement un âne
 Je ne suis pas âne par nature
 On disait que mon père était un sage
 Si tu n'as pas connu mon père
 Je te ferai connaître le fils

Traduction ³¹⁸

Si tu as eu un ordre du roi
 Montre-moi tes pouvoirs
 La moindre feuille qui est dans ma poche
 Je ne la donnerais pas à lire à un tel âne !
 Si je suis un âne, de façon sûre,
 Je ne suis pas âne de nature
 Car on disait que mon père était un homme sage
 Mon père était maître de sept armées
 Et son fils Lezobre le sera aussi

Dans la version [12] - Luzel, l'insulte fuse après le refus de Lésobré de se défendre comme c'était sur ordre du roi qu'il devait être tué.

[12] - Luzel

N'hoût nemed eun asenn Lésobré
 Mar na soutennes quet da vuhé
 Diwesa tam paper so hem godell
 Na rofenn quet da lenn da eûn asenn
 N'aotro Lésobré a lavaras
 d'an aotro Coat-ar-squinn p'hen clewas
 Mar hon-me âzenn dré natur
 ma zad larer oa den fûr.

Traduction ³¹⁹

Tu n'es qu'un âne Lésobré
 Si tu ne défends pas ta vie
 Le dernier bout de papier qui est dans ma poche
 Je ne le donnerais pas à lire à un âne
 Monsieur Lésobré dit
 A monsieur Coat-ar-Skin en l'entendant
 Si moi je suis âne de nature
 On dit que mon père était un homme sage.

L'insulte est plus noble dans la version [4] - Barzaz-Breiz, mais la réponse est identique à celle des versions de Penguern et Nédélec.

Marc'hek Lez-Breiz, d'i-me leveret
 E pe goad e m'oc'h-hu bet ganet ?
 Distera mevel zo em banden
 A lemfe ho tok diwar ho penn
 Lez-Breiz, dal'm'en devez he glevet
 He gleze braz en deuz diwennet
 Ma ne teuz ked anaveet ann tad,
 Me rai d'id anaout ar mab anat

Chevalier Lez-Breiz, dites-moi
 en quel bois ³²⁰ avez-vous été mis au jour ?
 Le dernier valet de ma suite
 ferait sauter votre casque de dessus votre tête
 A ces mots, Lez-Breiz
 tira sa grande épée
 Si tu n'as pas connu le père
 Je te ferai connaître le fils !

³¹⁷ Traduction Laurence Berthou-Bécam.

³¹⁸ Traduction Laurence Berthou-Bécam.

³¹⁹ Traduction Laurence Berthou-Bécam.

³²⁰ Traduction du Barzaz-Breiz. «De quel sang êtes-vous né ?» conviendrait sans doute mieux.

Ollivier : 861 - Lez-Breiz

Malrieu : 0047 - Lezobre ha morian ar roue

Version des Poésies populaires de la France :

- [1 a] MARRE, Kanaouen Lezobré, Poésies populaires de la France, 1853, vol. 1, f° 63r-65r.

Autres versions bretonnes :

- [1 b] CLEUZIQU (DU), Kanaouen Lezobre, Collection manuscrite - Copie Dastum, s.d., n.p.
- [2 a] NEDELEC, Koat-ar-Skével ha Lézoùbré, Archives privées, 1854, n° 23.
- [2 b] LUZEL, Lezobre, Gwerziou Breiz-Izel, 1868, tome I, pp. 286-291.
- [2 c] CLEUZIQU (DU), Gwerz an Ao Desaubrais, Collection manuscrite - copie Dastum, s.d., n.p.
- [3 a] LA VILLEMARQUE (DE), Lez-Breiz, Barzas-Breiz, 1839, tome I, pp. 201-214.
- [3 b] LA VILLEMARQUE (DE), Lez-Breiz, Barzas-Breiz, 1845, tome I, pp. 140-151.
- [3 c] LA VILLEMARQUE (DE), Lez-Breiz, Barzas-Breiz, 1867, pp. 86-92.
- [3 d] AR FLOC'H, Leiz-Breiz ou Morvan, Le Brasier des Ancêtres, 1977, tome 1, pp. 110-118.
- [3 e] KERVARKER (LA VILLEMARQUE (DE)), Lez-Breizh, Barzhaz-Breizh, 1988, pp. 86-97.
- [4 a] LA VILLEMARQUE (DE), Lez-Breiz, Barzas-Breiz, 1845, tome I, pp. 127-139 et 152-184.
- [4 b] LA VILLEMARQUE (DE), Lez-Breiz, Barzas-Breiz, 1867, pp. 79-86 et 93-111. ³²¹
- [4 c] AR FLOC'H, Leiz-Breiz ou Morvan, Le Brasier des Ancêtres, 1977, tome 1, pp. 95-109 et 120-128.
- [4 d] KERVARKER (LA VILLEMARQUE (DE)), Lez-Breizh, Barzhaz-Breizh, 1988, pp. 79-85 et 97-104.
- [5] BOURGEOIS, Markiz Lezobre, Kanaouennoù pobl, 1959, pp. 91-93.
- [6] DUHAMEL, Lezobre ha Morian ar roue, Musiques bretonnes, 1913, p. 32, n° 64.
- [7] DUHAMEL, Lezobre ha Morian ar roue, Musiques bretonnes, 1913, p. 33, n° 65.
- [8] DUHAMEL, Lezobre ha Morian ar roue, Musiques bretonnes, 1913, p. 33, n° 66.
- [9] GROS, Gwerz Lezobre, Planedenn, 1983, n° 15, pp. 23-25.
- [10 a] QUEMAR, Lez-Breiz, Feuille volante, Le Goffic, Lannion.
- [10 b] LUZEL, Lezobre ha maurian ar roue, Gwerziou Breiz-Izel, 1868, tome I, pp. 290-295.
- [11 a] LUZEL, Lezobré, B.M. Rennes - Manuscrit 1021 - Cahier 7, s.d., f° 84v-86r (pp. 163-166).
- [11 b] LUZEL, Lezobre ha maurian ar roue, Gwerziou Breiz-Izel, tome I, pp. 296-305.
- [11 c] QUELLIEN, Lezobré, Chansons et danses des Bretons, 1889, pp. 65-71, air p. 241.
- [12 a] LUZEL, Lésoùbré, B.M. Rennes - Manuscrit 1020 - Cahier 2, 1847, f° 21-22.
- [12 b] LUZEL, Lésoùbré, B.M. Quimper - Manuscrit 45, 1850, pp. 183-184.
- [13] LUZEL, Ar geant Lizandre, Gwerziou Breiz-Izel, 1874, tome II, pp. 564-571.
- [14] LUZEL, Ar Géant Lizandré, Gwerziou Breiz-Izel, 1874, tome II, pp. 572-581.
- [15] MILIN, Lezombre, Gwerin, 1961, tome 2, pp. 179-179.
- [16 a] PENGUERN, Guers Lezobré, B.N. - Fonds Celtique - Manuscrit 91, s.d., f° 40r-41r.
- [16 b] OLLIVIER, Guers Lezobré, B.M. Rennes - Manuscrit 976, 1937, pp. 41-42.
- [16 c] PENGUERN, Guers Lesobré, Dastumad Penwern, 1983, p. 226.
- [17 a] PENGUERN, Guers Lezobre, B.N. - Fonds Celtique - Manuscrit 91, s.d., f° 43r-45r.
- [17 b] PENGUERN, Goers Lezobre, B.N. - Fonds Celtique - Manuscrit 93, s.d., f° 102r-103v.
- [17 c] OLLIVIER, Guers Lezobre, B.M. Rennes - Manuscrit 976, 1937, pp. 43-47.
- [17 d] OLLIVIER, Goers Lezobre, B.M. Rennes - Manuscrit 976, 1937, pp. 424-427.
- [17 e] PENGUERN, Guers Lesobré, Dastumad Penwern, 1983, pp. 227-230.

³²¹ Le texte publié en 1867 et celui publié par Ar Floc'h ont été considérés comme identiques au texte publié en 1845 malgré de légères variations, surtout à la fin des notes pour le premier, et l'absence des deux dernières parties pour le deuxième.

- [17 f] PENGUERN, Goers Lezobre, Gwerin, 1997, tome 9, pp. 150-154.
- [18 a] PENGUERN, Gwers Lezobre, B.N. - Fonds Celtique - Manuscrit 91, s.d., f° 46r-47v.
- [18 b] OLLIVIER, Gwers Lezobre, B.M. Rennes - Manuscrit 976, 1937, pp. 48-51.
- [18 c] PENGUERN, Gwers Lesobre, Dastumad Penwern, 1983, pp. 231-234.
- [18 d] VALLEE, Guers Lesobré, B.M. Rennes - Manuscrit 1015 - Lescour, s.d., f° 69-73.
- [18 e] VALLEE, Le more du roi, Le Fureteur Breton, 1911, n° 33, pp. 61-64.
- [18 f] OLLIVIER, Guers Lezobre, B.M. Rennes - Manuscrit 978, s.d., f° 1r-3v.
- [19] PIRIOU, Buez Lez Breiz, Feuille volante, Gadreau, Brest.
- [20] QUELLIEN, Lezobre, Archives des missions littéraires et scientifiques, tome 8, 1882, pp. 137.
- [21] VALLEE, Phono n° 22, 1900.

Etudes :

- ABEOZEN, Lez-Breiz, En ur lenn Barzhaz Breizh, 1959, tome 1, pp. 27-65.
- COURCY (DE), Lannion - Edifices religieux, De Rennes à Brest et à Saint-Malo, 1864, pp. 201-203.
- DELAPORTE, Lez-Breiz et Peredur, Revue Celtique, 1906, tome 27, pp. 166-167.
- GOURVIL, Lez Breiz, La Villemarqué et le Barzaz-Breiz, 1960, pp. 421-426.
- GWIRIONEZ, Coat ar skinn, Le Fureteur Breton, 1909, n° 23, p. 197.
- LAURENT C, Un nouveau problème dans le Barzaz-Breiz, Bulletin de l'Association Bretonne, 1961, tome 70, pp. 59-65.
- LAURENT C, Un nouveau problème dans le Barzaz-Breiz, Bulletin de l'Association Bretonne, 1963, tome 72, pp. 59-70.
- LE GUENNEC, Lezobré, Choses et gens de Bretagne, 1937, pp. 35.
- LE GUENNEC, Lezobré, Choses et gens de Bretagne, 1937, pp. 176-177.
- LE GUENNEC, Lez-Breiz, En Breiz-Izel Autrefois, 1939, p. 35.
- LE GUENNEC, Lézobré, En Breiz-Izel Autrefois, 1939, p. 176.
- LE GUENNEC, Lezobré, Nos vieux manoirs à légendes, 1995, p. 77.
- LEJEAN, Revue Celtique, n° II, pp. 63-64.
- LOTH, Lez-Breiz et Peredur enfants, Revue Celtique, 1906, tome 27, pp. 343-345.
- LOTH, Lez-Breiz et Peredur, note complémentaire, Revue Celtique, 1907, tome 28, p. 122.